



TRANSFERT RECORD

**James Rodriguez (AS Monaco)
au Real Madrid pour 90 M€ !**

P 25

Redaction : 04 94 55 96 10 - Publicité/Annonces : 04 93 18 70 00 - Abonnement : www.varmatin.com/abonnement ou **0 800 06 83 20**

sainte-maxime - saint-tropez

mercredi 23 juillet 2014

Var-matin

www.varmatin.com

1,10 € - Italie : 1,65 € - N° 20216

DU FABRICANT AU CONSOMMATEUR



LA FARLESE
www.genima.fr

COGOLIN

**Le 1^{er} adjoint révoqué
de la police cannoise** P17

Var : la fin des grands incendies ?

Si le département est mieux armé face aux risques, la météo reste prépondérante.

P 2 ET 3



Le 1^{er} adjoint FN de Cogolin révoqué de la police cannoise

Son comportement déviant avait poussé le maire de Cannes à le désarmer. Aujourd'hui, Eric Masson n'est plus fonctionnaire et sa demande de mutation à Fréjus ne pourra se réaliser

Il va devoir repartir à zéro. Eric Masson, l'élu frontiste de Cogolin qui s'était fait connaître pour des comportements déviants, n'est plus brigadier-chef à la police municipale de Cannes. Pis, le policier municipal, devenu premier adjoint au maire FN de cette commune du Var, vient d'être révoqué par le conseil de discipline de la mairie de Cannes. En clair, il ne fait plus partie de la fonction publique territoriale.

Et ce n'est pas fini. Sa demande de mutation n'est donc plus recevable. Eric Masson avait souhaité intégrer la police municipale de... Fréjus. Ville également passée, comme Cogolin, au FN en mars dernier et dont le maire avait donné son feu vert à l'em-



Eric Masson, élu frontiste de Cogolin.

(Photo J.-M. R.)

bauche de cette nouvelle recrue.

Une plainte à l'instruction

La sanction est nette pour ce policier qui, au fil des années passées à la police municipale de Cannes, a multiplié les dérapages. Le dernier en date lui aura été fatal.

En février, il avait surgi furieux dans les bureaux de la direction des ressources humaines de la mairie et avait effrayé les employées présentes. Traumatisée, une jeune femme enceinte avait même été transportée en état de choc au centre hospitalier de Cannes. Une plainte sur cet incident est d'ailleurs toujours en instruction au commissariat

de Cannes.

N'en étant pas à son coup d'essai et face à des actes jugés graves par la municipalité, il a été désarmé le 3 mai dernier sur ordre du nouveau maire de Cannes, David Lisnard.

À chaque mise en cause, l'élu frontiste a réfuté tout comportement menaçant. Allant jusqu'à évoquer « une dimension politique » de son affaire. Pourtant, le conseil de discipline de la municipalité cannoise, composé de trois délégués syndicaux, de trois élus et présidé par un magistrat du tribunal administratif, a estimé que son attitude n'était plus compatible avec sa présence au sein de la police municipale.

GA. P.

Eric Masson va faire appel de la décision

Joint par nos soins, Eric Masson, dit rester serein et très déterminé à faire valoir son innocence. Il va donc sans tarder faire appel de la décision qui le frappe devant de conseil de discipline de recours, puis devant le tribunal administratif pour faire annuler l'arrêté municipal pris par le maire de Cannes. Le premier adjoint cogolino

persiste à penser que ce sont ses opinions politiques frontistes et son mandat électif qui lui valent autant d'ennuis.

« Je suis confiant à 200 %. Je m'attendais à cela vu le positionnement du maire actuel. On a mis en avant mon appartenance politique au Front national. Mais sinon le dossier est vide. J'ai confiance

dans le conseil de discipline qui sera délocalisé et le Tribunal administratif. »

« J'ai toujours reconnu le "coup de gueule" que j'ai poussé, mais jamais les autres agissements qu'on me reproche. D'ailleurs, il y a eu des témoignages contradictoires de collègues et un classement sans suite par le procureur de la Répu-

blique. Maintenant, c'est le tribunal administratif... », poursuit Eric Masson.

« Il y a une agitation autour de ma personne, mais je ne suis pas inquiet. Si j'avais commis quelque chose de grave ce serait différent, mais j'ai ma conscience pour moi. On ne peut pas me reprocher des choses que je n'ai pas faites. »

L'appel de décisions administratives n'étant pas suspensif Eric Masson est pour l'instant sans emploi. Là encore, il n'est pas inquiet : « C'est vrai que pour l'instant, j'ai perdu mon emploi et ce n'est pas drôle. Mais les choses iront vite. Je pense que d'ici un mois, je serai passé devant le conseil de discipline. Le tribunal administratif peut

ensuite se prononcer sous forme de référé. Je pense que d'ici la mi-septembre les choses seront dites. » « Je ne prends pas cette situation à la légère. C'est dramatique de perdre son emploi. Mais je laisse les juges juger et je souhaite que ma bonne foi soit reconnue. »

PROPOS RECUEILLIS PAR
PASCALE PLEU